







CRONOS : Horaires en équipe : 5^e réunion

La dernière concertation avec les Organisations Syndicales sur les horaires en équipe **modèle 7h/jour**, qui va s'appliquer **dès 2022**, est programmée le **jeudi 10 juin**. Avant que ce projet soit présenté lors des instances CSSCT-E et CSE-E, l'Entente **FO**, **CFTC** et **CFE-CGC** réaffirme **ses revendications** :

- Un horaire lisible correspondant aux attentes des salariés et au besoin du business.
- Une embauche aux alentours de 5h pour les quarts du matin.
- Une sortie aux alentours de 21h pour les quarts d'après-midi du lundi au jeudi.
- Un vendredi écourté aussi bien en quart du matin qu'en quart d'après-midi.
- Une sortie le vendredi en quart d'après-midi aux alentours de 18h.
- Des **pauses-repas de 40 min** (dont 33 min payées) équilibrées entre tous les programmes ainsi qu'**une suppression du badgeage** qui encadre ces pauses-repas.
- Une diminution voire suppression de la plage de non-recouvrement pour finir plus tôt.

Revendication de l'Entente FO, CFTC et CFE-CGC sur le modèle 6h actuel

Le 28 mai, lors du dernier CSE-E, le Directeur M.Stéphane CAMPION a annoncé aux Organisations Syndicales l'objectif de conserver les 6h/jour avec APLD en heures, applicable dès le retour des congés d'été et jusqu'à la fin de l'année 2021 sur l'ensemble des programmes.

Au vu de l'amélioration de la crise sanitaire, l'Entente FO, CFTC, CFE-CGC revendique une évolution du modèle 6h actuel, en diminuant voir supprimant la plage de non-recouvrement.